REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE

N° de l'acte : 013D_2024
Nomenclature : 8.4
Date de convocation : 12.03.2024
Publication numérique le : 22.03.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars à 20h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la , sous la présidence de M. Laurent Chérubin.

Nombre des membres afférents au conseil municipal en exercice : 27 membres

Présents :
Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Élodie Cambou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Henri De Ferluc, Laure Frendo Rosso, Lauriane Garcia, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Christelle Paillé, Marc Prido, Claire Séverac
Absents et excusés :
Anne Faures, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Kelly Lacroix, Martine Lavergne, Anne Vincent
Absents ayant donné procuration :
Fathi Aïdli à Laurent Chérubin
Claire Fabre à Henri De Ferluc
Gérald Monio à Claire Séverac
Karine Rovira à Élodie Cambou

Nombre de votants : 21
Pouvoirs : 4
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 21 Sans participation : 0

OBJET : Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028

M. Serge Milhet a été élu secrétaire.
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires.

Vu la délibération N°2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Urbanisme élargie du 27 février 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de sa nouvelle génération de politique territoriales 2022-2028, la Région Occitanie a renouvelé le dispositif « Contrat Bourg-Centre Occitanie » auquel la Commune de Labège est éligible.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les communes exerçant des charges de centralité dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de valorisation et de développement du territoire.

En 2022, la Commune a rédigé une pré-candidature validée par la Région. Suite à cela, avec la participation de la Région, du Département de la Haute-Garonne et de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL, la Commune a finalisé le Contrat Bourg-Centre 2022-2028. Ce document organise la mise en œuvre du partenariat entre les différents acteurs et présente le projet de développement et de valorisation de la Commune en cohérence avec les objectifs du Pacte Vert Régional. Ce projet se divise en trois axes :

- Axe 1 : Mettre en œuvre l'ambition de faire de Labège une ville durable
- Axe 2 : Anticiper et soutenir l'évolution de la Commune
- Axe 3 : Poursuivre la redynamisation du centre-bourg de Labège en recherchant un équilibre entre chaque quartier

Le 1 mars 2024, le Contrat Bourg-Centre finalisé a fait l'objet d'une validation par un Comité de pilotage qui a réuni l'ensemble des signataires.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le maire d'approuver le Contrat Bourg-Centre 2022-2028
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Serge Milhet

Maire de Labège

Laurent Chérubin

MAIRIE DE LABEGE 31670

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**012D_2024**
Objet :	**Création emploi non permanent: Renfort Espaces verts Adjoint technique temps complet dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité: Article**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	031-213102544-20240319-012D_2024-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	981 o
Nom métier : 031-213102544-20240319-012D_2024-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	52.4 Ko
Nom original : D_6028.pdf		
Nom métier : 99_DE-031-213102544-20240319-012D_2024-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mars 2024 à 10h02min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mars 2024 à 10h03min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mars 2024 à 10h03min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 mars 2024 à 10h03min21s	Reçu par le MI le 2024-03-22